



Paielement provisoire - Recours ASS pôle emploi

Par Y croire

Bonjour,

Je vous avez contacté en 2022 via ce forum concernant l'ASS que Pôle Emploi ne m'avait jamais versé depuis septembre 2017.

J'avais effectué plusieurs réclamations auprès de mon agence de Pôle Emploi depuis mars 2022, pour prouver que j'avais bien effectué ma demande d'ASS en septembre 2017 et que je n'avais jamais eu de retour de leur part, mes réclamations ont toutes été rejetées, j'ai vu plusieurs avocats en droit du travail qui n'ont pas acceptés de me défendre et m'ont indiqué que le délai de prescription était dépassé, jusqu'au moment où j'ai contacté la direction nationale de Pôle Emploi avec l'aide d'association.

A partir de là, un conseiller pôle emploi m'a contacté et m'a demandé de lui faire parvenir à la demande de la Direction mes contrats de travaux, bulletins de salaire pour réétudier ma demande d'ASS.

Le 10 février 2023, j'effectue mon actualisation mensuelle sur le site, et un message apparaît, "un paiement provisoire sera effectué à partir du 13/02/2023, le virement de votre allocation est transmis à votre banque sous un délai de 3 à 5 jours après votre actualisation", je contacte donc Pôle emploi au 3949, la conseillère me dit ne pas avoir de visibilité sur cette information et sur ma demande ASS car c'est une allocation gérée indépendamment de leur agence, je lui explique n'avoir reçu aucun courrier, et que mon RIB en leur possession n'est plus bon car le compte a été clôturé, elle me demande d'envoyer mon nouveau RIB à ma conseillère par mail, chose faite et ma conseillère m'écrit que je n'aurai aucun paiement que c'est une information générale qui apparaît, ce que je n'approuve pas car mon conjoint s'est actualisé juste après moi et cette information n'apparaissait pas sur son dossier.

Je ne peut contacter la Direction, n'ayant pas leur numéro, je me retrouve sans renseignements et personne est au courant au niveau de Pôle emploi.

Pourriez-vous m'aider, m'éclairer sur ce message qui apparaît sur mon espace pôle emploi, cela signifie-t-il bien qu'une allocation me sera versée?

Qui a déjà rencontré cela ? Qui puis-je contacté ?

L'association me dit que la seule info qu'elle a, est que mon dossier a bien été étudié et traité le 26 janvier mais sans savoir le type de réponse, et ne peut me dire si ma réclamation a eu un retour favorable ou non.

Merci pour votre aide et conseils apportés.